



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 107350

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le développement de la scoliose qui touche un nombre non négligeable de jeunes et dont les effets peuvent être graves lorsque ce mal est diagnostiqué tardivement. Il lui demande si des contrôles systématiques sont prévus au cours des examens par les médecins scolaires.

Texte de la réponse

La Haute Autorité de santé, à la demande de la direction générale de la santé a publié en septembre 2005 des propositions portants sur le dépistage individuel chez l'enfant de sept à dix-huit ans, destinées aux médecins généralistes, pédiatres et médecins scolaires. Les préconisations de ce rapport concernant le dépistage de la scoliose par l'examen clinique ont été intégrées au nouveau carnet de santé de l'enfant, en vigueur depuis le 1er janvier 2006. Les anomalies de la statique vertébrale sont recherchées dès l'examen de la huitième année, puis au cours des deux examens détaillés entre dix et treize ans et entre quatorze et dix-huit ans. Les propositions du rapport de la HAS seront prises en compte lors de tous les travaux concernant les contenus de consultations spécifiques du préadolescent et de l'adolescent, en particulier pour la consultation des douze-treize ans dont le dispositif est actuellement expérimenté dans trois départements.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107350

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10781

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12564